



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 053-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.73

Déposée le : 12.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 876/2024 du 28 août 2024
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié

Comment renforcer la formation en médecine vétérinaire ?

Le rôle des vétérinaires dans notre société aura tendance à s'accroître à l'avenir. Le transport de marchandises et d'animaux et la mobilité des personnes ne cessent de s'intensifier, ce qui comporte des risques majeurs, dont les zoonoses et les pandémies. Par ailleurs, la demande en vétérinaires restera également élevée en ce qui concerne leur rôle premier, à savoir la prise en charge médicale des animaux domestiques, et surtout de rente.

Or, il y a de moins en moins de vétérinaires disponibles pour la prise en charge des animaux de rente – une activité de plus en plus exigeante –, alors même qu'on ne constate pas en soi de diminution du nombre de diplômées et de diplômés en médecine vétérinaire.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi y a-t-il de moins en moins de vétérinaires qui se consacrent à la médecine des animaux de rente ?
2. Quel est l'impact du recrutement accru de vétérinaires par la Confédération et les cantons, avec des conditions de travail parfois très intéressantes ?
3. Quel est l'impact de la forte féminisation du métier ?
4. La formation est-elle encore suffisamment axée sur la pratique vétérinaire ?
5. Le numerus clausus permet-il de sélectionner les bonnes personnes pour la pratique du métier ?

6. Quelles mesures supplémentaires seraient envisageables de la part de l'Université pour faire en sorte que davantage de vétérinaires se spécialisent dans les soins aux animaux de rente ?
7. Quelles mesures supplémentaires seraient envisageables pour le Conseil-exécutif pour inciter davantage de diplômées et de diplômés en médecine vétérinaire à se spécialiser dans la médecine des animaux de rente et aussi à rester dans la profession ?

Réponse du Conseil-exécutif

Dans l'ensemble de la Suisse, il faut davantage de vétérinaires bien formés pour assurer les soins dans les différentes disciplines, puisque de nombreux vétérinaires issus de la génération du baby-boom partent à la retraite. Cependant, comme pour la médecine humaine, seul un nombre limité de places d'études est disponible pour la formation des vétérinaires. La capacité d'accueil est limitée en raison du coût élevé de la formation ainsi que des exigences en matière d'infrastructures et de stages, de sorte que les études de médecine vétérinaire sont soumises à des restrictions d'admission. Tout comme pour la médecine humaine, le canton et l'Université de Berne se sont efforcés ces dernières années de maximiser les capacités de formation. Ainsi, sur le site bernois de la faculté Vetsuisse, des adaptations infrastructurelles et structurelles (remplacement des unités de soins et des amphithéâtres, modernisation de la stérilisation et introduction d'un nouveau programme d'études) ont permis d'augmenter le nombre de places d'études de 70 à 82 par volée (soit une augmentation de 17 %) entre 2019 et 2024.

Le Conseil-exécutif répond comme suit aux différentes questions :

1. *Pourquoi y a-t-il de moins en moins de vétérinaires qui se consacrent à la médecine des animaux de rente ?*

La pénurie de personnel qualifié est un problème général en médecine vétérinaire. Elle est peut-être plus marquée dans le domaine des soins aux animaux de rente, mais elle concerne tous les domaines cliniques et académiques. Les principaux facteurs à l'origine de cette pénurie sont notamment les suivants :

- Le nombre de places de formation clinique disponibles et requises est limité, d'où la nécessité de réguler le nombre de places d'études et, indirectement, le nombre de diplômées et de diplômés en Suisse.
- Comme pour la médecine humaine, la part croissante du travail à temps partiel entraîne globalement une diminution du nombre de vétérinaires actifs. La cause n'en est pas seulement la forte proportion de femmes dans le métier et les effets de la maternité et de la famille qui en découlent, mais aussi une évolution générale de la société.
- Les vétérinaires qui s'occupent des animaux de rente, en particulier, doivent fournir des efforts physiques et mentaux très importants pour un salaire plus modeste et un prestige social moindre, notamment en comparaison avec la médecine humaine.
- En raison des facteurs susmentionnés et du marché du travail actuel qui est généralement très réceptif, un grand nombre de personnes quittent le métier de vétérinaire praticienne ou praticien pour une autre activité dans les premières années suivant la fin de leurs études.
- Les jeunes diplômées et diplômés, dont le nombre est limité, ont tendance à choisir des domaines de la médecine vétérinaire plus attrayants que les soins aux animaux de rente. La médecine des animaux de rente fait partie des domaines peu attrayants de la médecine vétérinaire en raison de la pénibilité physique du travail, du fait que les vétérinaires ne sont souvent pas très bien acceptés dans ce domaine, ainsi que de la charge mentale et temporelle qu'elle représente.

- Le test d'aptitude cognitive qui est associé au numerus clausus permet de sélectionner les personnes qui ont les meilleures chances de terminer rapidement et aisément leurs études. Les candidates et candidats qui, malgré un environnement de travail peu attrayant, souhaitent rester dans la médecine des animaux de rente ou la médecine vétérinaire clinique en raison de leur engagement personnel ne sont pas spécifiquement sélectionnés.

2. *Quel est l'impact du recrutement accru de vétérinaires par la Confédération et les cantons, avec des conditions de travail parfois très intéressantes ?*

Dans la région de Berne, ce phénomène pourrait jouer un certain rôle, car la ville abrite des autorités fédérales ayant besoin d'une expertise vétérinaire. Toutefois, la pénurie de personnel qualifié en médecine vétérinaire se fait sentir dans toute la Suisse, y compris dans l'administration. Elle touche en particulier plus fortement les régions isolées. De manière générale, dans tous les domaines professionnels, les personnes qui sont à la recherche d'un emploi optent pour un poste donné en fonction des opportunités qui se présentent à elles. Dès lors, si les personnes qualifiées peuvent choisir entre des domaines avec des horaires de travail réguliers offrant des salaires intéressants, d'une part, et des domaines impliquant de travailler aux urgences et le week-end, d'autre part, cela influencera leur choix d'emploi. Il faut également tenir compte du fait que la proportion de spécialistes vétérinaires engagés par les autorités est loin d'être suffisamment importante pour expliquer la pénurie de vétérinaires qui s'occupent des animaux de rente. Il existe en effet différentes possibilités de pratiquer la médecine vétérinaire, lesquelles sont en concurrence les unes avec les autres : les cabinets vétérinaires pour animaux domestiques ou les groupes de cabinets avec des horaires de travail réguliers aux affaires florissantes sont très attrayants par rapport aux lieux impliquant des services d'urgence et de longs trajets. Il faut donc réfléchir de manière globale à la façon d'augmenter l'attrait de la médecine des animaux de rente.

3. *Quel est l'impact de la forte féminisation du métier ?*

Il est vrai que les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à s'intéresser aux études de médecine vétérinaire : lors de l'inscription au test d'aptitude (numerus clausus), la proportion de femmes se monte à 85 % (OFS 2021). En revanche, le test d'aptitude lui-même n'entraîne pas un taux de sélection plus élevé chez les femmes. Ainsi, les participants masculins obtiennent en moyenne un résultat marginalement (mais pas significativement) meilleur que les participantes féminines, ce qui n'a pas d'effet notable sur la proportion d'étudiants masculins, au vu des chiffres recensés. Cette proportion se situe entre 10 et 20 % selon les années. Comme indiqué dans la réponse à la question 1, la maternité est un facteur qui ne concerne que les femmes vétérinaires, mais la tendance à travailler davantage à temps partiel et la préférence pour des horaires de travail réguliers sont des phénomènes généraux. Même s'il se trouvait davantage de jeunes hommes qui se destinaient à des études de médecine vétérinaire, on ne peut pas automatiquement supposer, en raison des circonstances décrites ci-dessus, que davantage de personnes opteraient pour la médecine des animaux de rente à l'issue de leurs études.

4. *La formation est-elle encore suffisamment axée sur la pratique vétérinaire ?*

Le cursus de médecine vétérinaire en Suisse a été remanié ces dernières années, avec la participation de la Société des Vétérinaires Suisses, dans le but d'augmenter significativement la part des activités pratiques. Ainsi, la durée normale des études a été prolongée d'un semestre, qui est en grande partie consacré à des stages encadrés. Il est toutefois essentiel que la formation initiale vise l'acquisition de nombreuses connaissances. Dès lors, le passage à

l'application pratique ne peut se faire qu'à partir d'une deuxième phase des études et dépend largement de la formation pratique dispensée en dernière année d'études et surtout d'une transition bien organisée vers le quotidien professionnel durant les premières années suivant l'obtention du diplôme.

Jusqu'à présent, aucune analyse n'a été effectuée pour savoir si une spécialisation pendant les études, permettant d'obtenir un diplôme de vétérinaire pour grands animaux ou de vétérinaire pour petits animaux, aurait une influence sur le nombre de vétérinaires pour animaux de rente, par rapport au diplôme généraliste actuel. Si une telle spécialisation était introduite, l'examen fédéral et l'autorisation d'exercer qui en découle devraient être organisés différemment pour les deux types de diplômes. En outre, l'admission et la reconnaissance des vétérinaires étrangers ayant suivi une formation générale poseraient problème, car de tels modèles ne sont actuellement pas connus au niveau international. De plus, les possibilités de changement en cours de carrière devraient être clarifiées. Enfin, ces modèles ne garantiraient pas qu'un nombre suffisant de personnes choisissent la médecine des animaux de rente et des grands animaux au cours de leurs études.

5. Le numerus clausus permet-il de sélectionner les bonnes personnes pour la pratique du métier ?

La question de savoir si le test d'aptitude actuellement utilisé sélectionne les « bonnes » personnes est un débat qui est souvent mené au sein de divers organes politiques et spécialisés. Ce test sélectionne les personnes qui répondent bien et rapidement aux exigences cognitives des études. Des évaluations régulières ont montré que le test d'aptitude suisse, identique pour la médecine humaine et la médecine vétérinaire, fournit des informations fiables à ce sujet : les personnes qui obtiennent un résultat élevé au test ont plus de chances de réussir leurs études. En revanche, le test n'a jamais eu la prétention de sélectionner des vétérinaires performants. Il n'existe actuellement pas de tests qui permettraient d'opérer une telle sélection.

L'Université de Berne et le Conseil-exécutif sont ouverts à une réflexion sur la manière de sélectionner, lors de l'admission aux études de médecine vétérinaire, davantage de personnes présentant des conditions spécifiques et un intérêt pour les exigences pratiques de la médecine des grands animaux et des animaux de rente. Le modèle suivant, par exemple, serait fondamentalement envisageable : outre le test d'aptitude « classique », qui permettrait par exemple d'attribuer 80 % des places d'études à des personnes titulaires d'une maturité gymnasiale, comme c'est le cas actuellement, 20 % des places d'études pourraient être réservées à des candidates et candidats qui se seraient pré-qualifiés pour les études par le biais d'une filière de formation alternative. Une passerelle destinée aux personnes ayant achevé une formation agronomique supérieure et la maturité professionnelle correspondante pourrait accroître le nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant un lien avec l'agriculture. Les bases légales (égalité des chances, équité des tests, fiabilité, etc.) devraient en tous les cas être clarifiées, car l'attribution de places d'études limitées doit répondre aux normes juridiques les plus strictes.

6. Quelles mesures supplémentaires seraient envisageables de la part de l'Université pour faire en sorte que davantage de vétérinaires se spécialisent dans les soins aux animaux de rente ?

Les universités de Berne et de Zurich ainsi que les organes spécialisés concernés, comme la Société des Vétérinaires Suisses, sont en train d'examiner des mesures réalisables à long terme pour augmenter encore significativement le nombre de places d'études. Les capacités en places de formation de la faculté Vetsuisse, commune aux universités de Berne et de Zurich, ne permettent généralement pas de couvrir les besoins en vétérinaires pour toute la Suisse et une

nouvelle augmentation significative des capacités sur l'un des sites de la faculté ou sur les deux n'est pas réaliste sans une participation financière durable de la Confédération ou de l'ensemble des cantons. Il faut en outre tenir compte du fait que la faculté Vetsuisse sur le site de Berne forme la plus grande partie des étudiantes et étudiants de Suisse romande. En effet, la proportion d'étudiantes et d'étudiants francophones à Berne est d'environ 40 %. Pour des raisons de ressources, le cursus est enseigné principalement en allemand depuis la création de la faculté Vetsuisse à Berne, la seule garantie étant que toutes les évaluations peuvent être effectuées en français. Par conséquent, les étudiantes et étudiants francophones font traditionnellement face à un défi supplémentaire, qui peut avoir un impact sur la réussite de leurs études. L'introduction d'un cursus supplémentaire en français pourrait permettre de répondre aux deux préoccupations susmentionnées (augmentation du nombre de places d'études et suppression du désavantage linguistique). En effet, une filière de formation entièrement en français avec 30 à 40 étudiantes et étudiants permettrait de désengorger le cursus actuel et d'ouvrir plus de places d'études en langue allemande. Les coûts liés à la mise en place d'une filière francophone seraient en tout état de cause considérables. Il serait sans aucun doute plus économique d'utiliser et de développer en synergie les infrastructures, le personnel qualifié et le savoir-faire du site de Berne, au lieu de créer un nouveau site de formation complet en Suisse romande. Toutefois, l'infrastructure existante de la faculté Vetsuisse de Berne ne permet pas une telle extension actuellement. La capacité d'accueil est entièrement exploitée ; un nombre d'étudiantes et d'étudiants encore plus élevé entraînerait des risques opérationnels et aurait peut-être aussi des répercussions négatives sur l'accréditation du cursus. Le canton de Berne n'est pas en mesure de financer à lui seul une telle extension du site Vetsuisse de l'Université de Berne pour une filière de médecine vétérinaire francophone. Il serait cependant ouvert à des coopérations avec d'autres cantons ou avec la Confédération, pour poursuivre un tel objectif de développement.

7. Quelles mesures supplémentaires seraient envisageables pour le Conseil-exécutif pour inciter davantage de diplômées et de diplômés en médecine vétérinaire à se spécialiser dans la médecine des animaux de rente et aussi à rester dans la profession ?

Le Conseil-exécutif souligne qu'une augmentation du nombre de places d'études en médecine vétérinaire serait une mesure pertinente pour lutter contre la pénurie de personnel qualifié dans le domaine de la médecine des animaux de rente, mais qu'elle ne peut pas être assumée financièrement par le canton de Berne seul ou dans le cadre des contributions ordinaires perçues au titre de l'Accord intercantonal universitaire. Toutefois, une telle augmentation ne suffirait pas à elle seule à réduire de manière significative la pénurie de spécialistes dans le domaine des animaux de rente. Pour ce faire, des mesures et des évolutions sont nécessaires non seulement au niveau de la formation, mais aussi dans l'ensemble du domaine de l'élevage des animaux de rente et dans le domaine de la santé animale :

1. Le secteur professionnel de la médecine vétérinaire, qui est crucial pour l'agriculture et l'industrie alimentaire suisses, mais aussi pour l'ensemble du secteur de la santé, doit être développé conjointement par les branches concernées et les associations professionnelles afin de favoriser des modèles de travail variés.
2. La médecine des animaux de rente, en particulier, doit être rendue financièrement et socialement attrayante, de sorte à ce que les diplômées et diplômés choisissent effectivement ce travail et restent dans la profession.
3. Étant donné que les capacités en places de formation resteront limitées dans un avenir proche et que, partant, un numerus clausus pour les études de médecine vétérinaire est inévitable, il serait envisageable d'étudier la possibilité de développer la procédure de sélection des étudiantes et étudiants, comme indiqué dans la réponse à la question 5. Il

faudrait alors clarifier de nombreuses questions juridiques complexes et résoudre des problèmes méthodologiques. Un tel développement ne pourrait se faire que pour l'ensemble de la faculté Vetsuisse, commune aux universités de Berne et de Zurich, et devrait être coordonné dans le cadre de la Conférence suisse des hautes écoles.

Destinataire

– Grand Conseil